



Honoraires

VENTE

Prix de vente affiché	Mandat « FNAIM Succès », Bien confié en Exclusivité, préalablement expertisé par notre Agent Immobilier, Expert agréé en Valeur vénale Honoraires TTC * à la charge du vendeur
< 30 000 €	1 500,00€
30 001 300 000€	4%
300 001 500 000€	3,5%
500 001 800 000€	3%
> 800 000 €	2,5%

Au sein du mandat proposé « Fnaim Succès »,
en cas de vente à un acquéreur présenté par le propriétaire-mandant,
dans les conditions du mandat, cette rémunération sera réduite de 50% .
Une plus grande Liberté conservée tout en bénéficiant d'une commercialisation efficace !

LOCATION

Honoraires à la charge de chacune des parties : locataire et bailleur

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 7 €TTC/ m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2,50€ TTC / m² .

* TVA au taux en vigueur de 20 % .